

DDT des Yvelines
STAN/AU
17 OCT. 2014
ARRIVEE

DCM2014/36

MAIRIE DE
GUERNES

CANTON DE
LIMAY

DEPART. DES
YVELINES

78520 LIMAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>DATE DE CONVOCATION</u>	<u>DATE D’AFFICHAGE</u>	<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>
25.09.14	25.09.14	EN EXERCICE 15
		PRESENTS 13
		VOTANTS 15

L’an deux mil quatorze

Le 30 septembre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal BRUSSEUX - Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames D. BRISSOT - H.DJEBBARI - J.HEYBLOM - M.SAUCE – M.MAHE - P.DOS SANTOS

Messieurs P.BRUSSEUX – G.BELILLE - J.BELILLE - B.LANDREVIE - H.MAILLARD - J.C PRUNAUD

S. SIDOUX

ABSENTS EXCUSES :

Mme T.VAN ZOETENDAAL ayant donné procuration à Mme Delphine BRISSOT.

Mr F.HEYBLOM ayant donné procuration à Mme J.HEYBLOM.

Madame Marie-Christine MAHE est élue secrétaire de séance.

Exonération de la taxe d’aménagement pour abris de jardin de 20 m² :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2014, les communes ont la possibilité d’exonérer de la taxe d’aménagement les abris de jardins relevant des déclarations préalables c’est-à-dire ne présentant pas une création de surface de plancher supérieure à 20 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité décide de mettre en vigueur cette exonération.

*Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée
en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie
au titre du contrôle de la légalité
le 1^{er} octobre 2014*

Le Maire
Pascal BRUSSEUX



MAIRIE DE
GUERNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CANTON DE
LIMAY

DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPART. DES
YVELINES

78520 LIMAY

DATE DE CONVOCATION
12.10.2011

DATE D'AFFICHAGE
12.10.2011

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 15
PRESENTS 11
VOTANTS 14

L'an deux mil onze

Le 19 octobre à 20 heures 45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard BOURGET – Maire

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard BOURGET - Maire

Mesdames Murielle BELLANGER - Josette HEYBLOM - Danielle MONAVON - Nathalie POYER.

Messieurs Robert BLIARD – Pascal CHOQUET - Jean-Paul LANDREVIE - Claude LESENECAL

Henri NATAF - Paulo RODRIGUES.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric HABAY ayant donné procuration à Monsieur Paulo RODRIGUES.

Monsieur Bruno JAVARY ayant donné procuration à Madame Danielle MONAVON.

Monsieur Pascal GALICHET ayant donné procuration à Monsieur Paulo RODRIGUES.

Monsieur Denis LECOINTE.

Monsieur Paulo RODRIGUES est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul LANDREVIE établit par substitution le compte rendu.

Fiscalité de l'urbanisme.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi vient de supprimer la taxe locale d'équipement payée lors de la construction des habitations mais que celle-ci a été remplacée par la taxe d'aménagement et qu'il y a lieu de fixer le taux de cette dernière entre 1 et 5%. Il constate que le taux de la taxe locale d'équipement était fixé à 5% et il propose que le taux de la taxe d'aménagement qui la remplace soit fixé aussi à 5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5%.

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée

en Préfecture de

au titre du contrôle de la légalité

le

et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Bernard BOURGET

